

L'organisation des concours EPSO doit être revue: la FFPE s'engage



La Fédération (FFPE) dénonce depuis déjà longtemps les difficultés et embûches auxquelles doivent faire face un nombre croissant de candidats dans le contexte, en particulier, **des concours AST/154/22**.

Ainsi **La Fédération** a pu constater que les instructions données aux candidats ne brillaient pas par leur clarté, en même temps qu'elles pouvaient apparaître comme discriminatoires, disproportionnées, et pas toujours respectueuses de la vie privée des candidats.

Il n'est pas normal que s'établisse ainsi, dans les faits, un concours dans le concours : concours pour comprendre les conditions dans lesquelles l'on peut passer un concours et...comprene qui pourra !

La Fédération a soumis ces problèmes à l'attention de la DG HR, sans qu'une réponse satisfaisante ait pu être apportée. EPSO a ainsi refusé aux candidats lésés de passer à nouveau les épreuves, quel qu'ait pu être le bien fondé de leurs remarques.

La Fédération, à travers ses représentants et le Comité Central du Personnel, a alors décidé de prendre le problème à bras-le-corps.

Ainsi, **la Fédération** a pris l'initiative d'un mouvement en Front Commun avec tous les autres syndicats pour aider et soutenir les collègues, au moyen, en particulier, de l'introduction d'un recours sur la base de l'article 90§2 à l'encontre de notre Institution.

La Fédération a ainsi ouvert la voie de la contestation, et a pu constater, sans surprise, que la Médiatrice européenne s'était également saisie du dossier. Cette autorité a en effet ouvert de son côté une procédure d'enquête consultable sur internet ([Ombudsman opens inquiry into how Staff recruitment test was carried out / Actualités / Médiateur européen \(europa.eu\)](#)) sur le déroulement des tests de recrutement EPSO.

L'enquête ainsi déclenchée par la Médiatrice porte sur les tests obligatoirement réalisables en ligne, dans des conditions dont elle entend vérifier le caractère approprié, et cela en particulier pour le concours AST 154/22 (<https://www.ombudsman.europa.eu/en/opening-summary/en/167288>).

Une série de questions ont déjà été envoyées par la Médiatrice, en particulier sur l'organisation des tests et la nature et la qualité du soutien technique apporté aux candidats par EPSO et/ou son contractant.

La Fédération se réjouit de ces avancées, et continuera de son côté, comme au sein du Front Commun, à apporter tout son soutien aux candidats évincés, dans le concours en question comme dans d'autres, comme par exemple le concours AST 155/22, régi par des instructions obscures et confusionnistes.

La Fédération (FFPE) rappelle ses demandes:

- Les candidats doivent avoir le choix entre passer les épreuves sur ordinateur ou dans des centres ouverts à cet effet, que ce soit en présentiel ou à distance ;
- Les conditions et instructions pour passer les tests doivent être claires, proportionnées, non discriminatoires et respectueuses de la vie privée des candidats ;
- Une réflexion approfondie doit être lancée sur l'opportunité et la portée des méthodes de sélection à distance introduites par EPSO de plus en plus fréquemment.

L'Administration doit être à l'écoute de son Personnel, mais aussi de ceux qui aimeraient et mériteraient d'en faire partie. Il en va de sa crédibilité.

La Fédération

Vous ne serez jamais seule !